

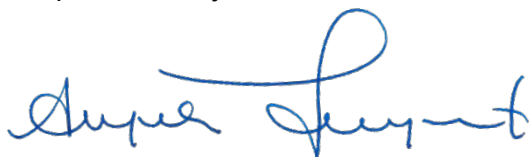
**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2026-1442
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2020-1118
REMBOURSABLE PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 avril 2026, le conseil a adopté le règlement N° 2026-1442 modifiant le règlement d'emprunt N° 2020-1118 afin de réduire l'emprunt et la dépense d'un montant de 784 028 \$ pour des travaux de voirie 2021, soit la mise à niveau et synchronisation des feux de circulation (boulevard Rideau et 15^e Rue), le rehaussement de chaussées (chemin Beauchastel et rang Lavigne), le programme annuel de réfection de gros ponceaux (Monseigneur-Pelchat), le programme annuel de réfection des trottoirs, la mise à niveau des centres-villes, la mise à niveau de surface du rang des Ponts (Destor, Cléricky, Mont-Brun) (AIRRL), le rechargement du rang Abijévis (phase 1) (AIRRL), la conception et réfection du trottoir de la 9^e Rue, le traitement de surface (rang St-Agnès, rang Gauvin) (RIRL), le pavage de la rue St-Joseph, le remplacement d'un ponceau sur l'avenue de l'Église (Évain) (RIRL), le resurfaçage de la zone urbaine de Beaudry (Fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques) et la réfection de la rue Lafortune pour un montant de 3 764 972 \$ et décrétant l'appropriation d'un montant de 150 000 \$ provenant du Fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques l'appropriation de diverses subventions pour un montant total de 1 335 414 \$, l'appropriation d'un montant de 4 917 \$ du budget de fonctionnement et un emprunt au montant de 2 274 875 \$ (234 \$ sera affecté au rachat) à ces fins, remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2026-1442 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 juillet 2026.

Le règlement N° 2026-1442 entre en vigueur le 29 juillet 2026, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour du mois de juillet 2026
et publié le 29 juillet 2026



Angèle Tousignant, greffière